



## Stratégie

# Du recensement à la prospective ...

**Combien serons-nous dans vingt ans ? Où habiterons-nous ? Quelle sera la taille des ménages ? Autant d'informations nécessaires pour mettre en œuvre des politiques adaptées en matière de logement, d'infrastructures, ou encore d'équipements collectifs. Autant de questions auxquelles le recensement apporte un début de réponse en permettant, au fil des ans, de mesurer les évolutions et de faire des projections. Depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement annuel remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Avec cette nouvelle photographie du territoire quasiment en temps réel, on peut affiner le travail de prospective. Et l'Insee n'est plus seul à s'y employer : le ministère est aussi partie prenante ...**

## Une nouvelle méthode de recensement permettant d'améliorer la qualité et l'utilité des résultats

**En 2007, comme chaque année depuis 2004, environ 9 millions de personnes sont interrogées.**

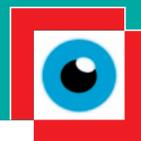
Jusqu'en 1999, l'Insee réalisait tous les huit ou neuf ans une enquête de recensement portant sur l'ensemble des logements et de leurs occupants en même temps. Sur la base de ces résultats, il établissait des projections démographiques, qu'il s'agisse de projections de population ou de ménages, au niveau national, régional et départemental. Les projections issues du recensement de 1999 sont parues en 2001-2002. On peut aujourd'hui chiffrer l'écart entre cette projection et la réalité observée en 2005 : il est de 717 000 personnes et 473 000 ménages. Néanmoins, l'écart sur le nombre de ménages est en partie artificiel en raison de l'évolution et de la définition technique des ménages qui, par exemple traite mieux maintenant des

majeurs en internat. L'écart est aussi dû en partie à la sous-estimation de la croissance de la population (le solde migratoire a été plus important que les prévisions). En revanche, l'évolution de la taille moyenne des ménages (2,40 en 1999 et 2,31 en 2005) a été assez bien anticipée. Pour permettre une information récente et régulièrement actualisée, a par ailleurs rénové sa méthode : il réalise désormais chaque année en janvier une enquête de recensement partielle. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement ; dans les communes de plus de 10 000 habitants, une enquête annuelle par sondage est réalisée auprès d'un échantillon de 8 % environ de la population.

**Le nouveau recensement contribuera à rendre l'action publique et privée plus efficace.**

→ **Ce n'est qu'au terme d'un cycle complet de cinq enquêtes annuelles que le nouveau recensement fournira des résultats avec le même degré de précision géographique que les anciens recensements. Mais le caractère plus régulier des enquêtes, conjugué à des méthodes statistiques éprouvées qui limitent le risque de sous-estimation de la population, assure une collecte de meilleure**

**qualité. En 2008, l'Insee diffusera la population légale de chaque commune ainsi que les résultats statistiques complets sur leurs caractéristiques socio-démographiques. Des résultats qui permettront de mettre en lumière les évolutions et mutations et faciliteront des prises de décision pertinentes et la mise en œuvre des politiques prospectives de gestion.**



## Un quart de ménages supplémentaires en France à l'horizon 2030

Les deux premières enquêtes réalisées en 2004 et 2005 fournissent déjà des résultats suffisamment significatifs à l'échelon national pour permettre d'amorcer des travaux de prospective. Ainsi, à l'horizon 2030, on pourra compter un quart de ménages supplémentaires en France métropolitaine par rapport à 2005, sous les hypothèses d'une stabilité de la fécondité à 1,9 enfant par femme, d'une évolution tendancielle de la mortalité, d'un solde

migratoire annuel de 100 000 personnes et d'une évolution tendancielle des comportements de cohabitation. Deux tendances inéluctables liées à la croissance et au vieillissement de la population sont ainsi attendues : une croissance significative du nombre des ménages (entre + 236 000 et + 261 000 par an en moyenne entre 2005 et 2030 selon les scénarios) et la baisse de la taille moyenne des ménages.

**Les communes situées entre 20 et 30 km du centre des pôles urbains ont enregistré la plus forte hausse de population par migration, avec + 95 personnes par an pour 10 000 habitants.**

→ Les enquêtes 2004-2005-2006 ont montré que la baisse de la taille moyenne des ménages s'est poursuivie depuis 1999. Autres tendances révélées par les enquêtes 2004-2005-2006 : une poursuite de l'étalement urbain, avec une croissance démographique en accélération dans les

communes périurbaines et dans les communes rurales. La croissance démographique reste la plus forte en Corse, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. La population croît également de façon significative dans les autres régions de la façade atlantique, dans le sud-est et en Alsace.

## Le ministère cherche à approfondir les hypothèses de demande potentielle de logements

En mars 2006, le secrétaire général du ministère, le directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC) et le directeur général de l'Insee ont conjointement demandé à leurs services de réaliser des travaux de prospective à l'horizon 2030 en matière de ménages et de logements, sur la base des résultats du nouveau recensement. Le service Economie, Statistiques et Prospective (SESP) et la DGUHC réaliseront conjointement une évaluation de la demande potentielle de logements. Pour passer du nombre de ménages à la demande potentielle, des hypo-

thèses complémentaires sont nécessaires. Elles portent sur le rythme de renouvellement du parc (destructions, changements de destination de logements ...) ainsi que sur l'évolution du nombre de logements vacants et celle des résidences secondaires. D'autre part, en fin d'année 2007 ou en début d'année 2008, la projection nationale du nombre de ménages sera prolongée par une projection nationale de la taille moyenne des résidences principales, en termes de surface et/ou de nombre de pièces, sur la base des résultats de l'enquête logement réalisée par l'Insee en 2006.

**Le partenariat entre trois administrations est une première dans la mesure où, jusqu'à présent, l'Insee assumait seul la charge des projections démographiques.**

→ Les projections métropolitaines seront déclinées au niveau régional, voire au niveau des aires urbaines les plus importantes. L'Insee a d'ores et déjà publié de nouvelles projections régionales de population et devrait diffuser prochainement des projections régionales de ménages. Ce travail sera complété par une analyse rétrospective au niveau régional des évolutions de l'occupation des différents types de logements (qui habite quoi ?).

Les travaux prospectifs et rétrospectifs à l'échelon infra-régional relèvent de partenariats entre les directions régionales de l'Equipement et les directions régionales de l'Insee concernées. Un groupe de travail s'est constitué aux fins de piloter de tels partenariats. Ce groupe comprend des représentants de l'administration centrale (Insee, SESP et DGUHC) et des directions régionales de deux régions « pilotes » : la Lorraine et l'Aquitaine.

Les deux études sont accessibles à l'adresse suivante : [www.hm-treasury.gov.uk/](http://www.hm-treasury.gov.uk/), rubrique «Independent reviews»